

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-03-22 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZA PARC DE HAYE–
AGREMENTS DE CESSIONS**

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

La communauté de communes Terres Toulaises a confié à la SEBL GRAND EST (SEBL GE) la mission d'aménagement de la zone d'activité du parc de Haye, par un traité de concession notifié le 11 mars 2020.

Préalablement, l'établissement public foncier du Grand Est (EPF GE) s'est rendu propriétaire en septembre 2016 de la zone d'activité du parc de Haye, en vertu d'une convention de portage et de pré-aménagement conclue avec la CC2T.

Depuis le 30 juin 2020, la SEBL GRAND EST est propriétaire de l'ensemble des terrains de la ZA du parc de Haye.

Pour mémoire, sur cette zone d'activité, le conseil communautaire a été amené à approuver les agréments de cessions suivants :

Le 8/04/2021 : cessions à la SAS LES MASKOUTAINS, SCI LOR'MR, SCI CM IMMO, SCI BENTZ IMMO, SA Louis SCHROLL, SARL SMI, MENUISERIE VIBRAC, société ISL, SCI HOREMHEB, SARL ROUTE HENRY.

Le 13/12/2021 : cessions à la SAS LBI3 et SCI GRG IMMO LORRAINE

Le 6/10/2022 : cession à la SCI LOUCOL

Le 15/12/2022 : cessions à la SCI N'ZO, la SCI FR 54 IMMO et à la SCI MATHIEU ROBIN

Le 15/06/2023 : cessions à la SAS LOUIS SCHROLL, la SARL SCIE MAT INVT et la SCI JESA

Le 27/06/2024 : cession à la SCI CM IMMO

Le 12/12/2024 : cession à la société IREKS

Le présent agrément de cession, doit permettre les transactions suivantes :

- **Acquisition par le groupe ASGARD ou toute autre société qui pourrait s'y substituer** auprès de la SEBLGE pour un montant hors taxes de 150 000 € d'un terrain de 4 378 m² (pris sur les parcelles AK 14, 15 et 18) supportant deux bâtiments (N°741 et 791) destinés à être démolis. Le groupe ASGARD est un acteur de la sécurité privée et de la formation, associé au Groupe Centurial sécurité. L'entreprise devrait acquérir le terrain pour l'été 2025.
- **Acquisition par la SCI BOIS DE HAYE ou toute autre société qui pourrait s'y substituer** auprès de la SEBLGE pour un montant hors taxes de 249 560 € d'un terrain de 6 889 m² (parcelle AK 80) supportant deux bâtiments destinés à être démolis. La SCI construit de nouveaux locaux pour la société SOLEMO. L'entreprise devrait acquérir le terrain avant l'été 2025.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Donner leur agrément sur les cessions au profit du groupe ASGARD et de la SCI DU BOIS DE HAYE ou à toute autre société qui pourrait s'y substituer dans les conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX